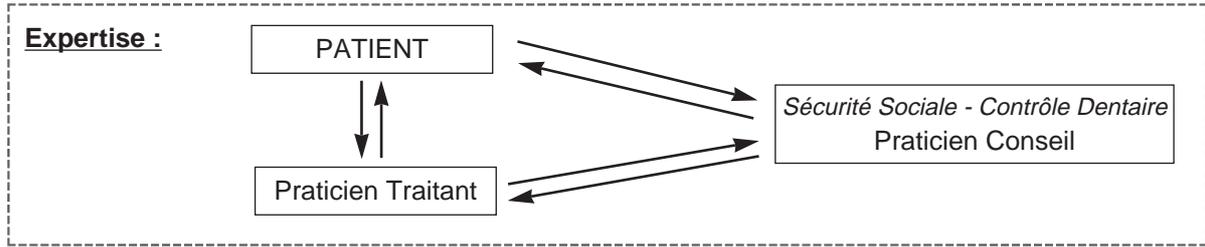


Expertise et Prothèse Dentaire



Le rapport des Experts auprès des Tribunaux doit impérativement Dire, notamment :

- 1) **Dire** si la mise en état de la bouche a été réalisée *avant* la demande d'Entente Préalable auprès de la Caisse de Sécurité Sociale.
- 2) **Dire** si pour servir de support à une prothèse conjointe (scellée, fixe) ou adjointe (amovible) une (ou plusieurs) dent vivante a été dépulpée (dévitalisée, tuée). Dire en l'espèce si le patient a été informé.
- 3) **Dire** si le Devis prothétique a été réalisé *après* la mise en état de la bouche.

*Nomenclature Générale des Actes Professionnels (en application de l'article 7 du décret n°60-451 du 12 mai 1960 modifié).
Section III - Prothèse Dentaire
Article 1 - Conditions générales d'attribution
5° La prothèse demandée doit remplacer toutes les dents absentes sur une même arcade, sauf indications particulières.
6° Pour l'attribution d'un appareil de prothèse dentaire adjointe, cinq couples du groupe prémolaires et molaires en antagonisme physiologique dans la position d'occlusion normale doivent exister ou être rétablis par la prothèse de remplacement demandée (les dents de sagesse antagonistes comptent pour un demi-couple).*

Définition du Schéma Dentaire : chaque dent est identifiée par un nombre de deux chiffres, celui des unités détermine la nature de la dent, et celui des dizaines sa localisation.

Schéma Dentaire : Barrer les dents absentes non remplacées par une prothèse. Indiquer par une croix les dents remplacées par une prothèse, par une flèche les dents devant être extraites.

	Haut		
Gauche	18 - 17 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11	21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28	Droite
	48 - 47 - 46 - 45 - 44 - 43 - 42 - 41	31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38	
	Bas		

- 4) **Dire** le Schéma Dentaire :
- a) avant la réalisation prothétique
 - b) après la réalisation prothétique

Conditions d'attribution par la Sécurité Sociale d'une Couronne dentaire (NGAP - Section III Article 2 1°) :
l'accord préalable de la Caisse ne peut être donné que si la dent
- ne peut pas être reconstituée de façon durable par une obturation,
- en l'absence d'affection apicale,
- s'il existe un antagonisme valable,
- et sur présentation d'un cliché radiographique après traitement.

Définition du Couple Dentaire :

quand deux dents sont en antagonisme physiologique dans la position d'occlusion normale pour le patient examiné.

5) Dire en les Nommant, chaque Couple de Molaires et/ou de Prémolaires en antagonisme physiologique dans la position d'occlusion normale pour le patient examiné :

- a) avant la réalisation prothétique,
- b) après la réalisation prothétique.

6) Dire le Nombre de Couple(s) de Molaires et/ou de Prémolaires en antagonisme physiologique dans la position d'occlusion normale pour le patient examiné :

- a) avant la réalisation prothétique,
- b) après la réalisation prothétique.

Définition du Coefficient Masticatoire :

exprimé en pourcentage, le CM est la somme des points attribués à chaque dent quand ces dents forment un couple. Le coefficient masticatoire est reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé.

pour calculer le Coefficient Masticatoire, valeur en point de chaque dent :

		Haut																	
		2	5	5	3	3	4	1	2		2	1	4	3	3	5	5	2	
Gauche		3	5	5	3	3	4	1	1		1	1	4	3	3	5	5	3	
		Bas																	
																		Droite	

7) Dire le Coefficient Masticatoire :

- a) avant la réalisation prothétique,
- b) après la réalisation prothétique.

8) Dire pour chaque Couronne dentaire accordée par la Sécurité Sociale si leur réalisation a bien respecté les conditions d'attribution par la Sécurité Sociale.

9) Dire si la prothèse dentaire réalisée est conforme aux Indications et Contres indications de ce type de prothèse. Expliciter.

10) Dire la Dimension Verticale de Repos (DVR) et la Dimension Verticale d'Occlusion (DVO). Expliciter.

11) Dire la différence entre la DVR et la DVO, exprimée en millimètre. Expliciter.

12) Dire le Plan d'occlusion prothétique par rapport au Plan de Camper, notamment. Expliciter.

- N.B.:** 1) M. DESCHAMPS et D. HERVET: Hygiène et asepsie au cabinet dentaire
... "En France, on estime que 30% des patients atteints d'hépatite ont présenté les signes de la maladie après un traitement dentaire."... L'Information Dentaire 24-10-1985, n°37 p.3901-3912
- 2) S' il existe un vaccin contre l'Hépatite B, **il n'existe pas de vaccin contre l'Hépatite C.**

Aussi Dentistes Sans Frontières vous recommande de vous faire dépister.

Supplément d'Informations: Documents DSF, notamment, N° MGF1, MGF2, MGF3, MGF4, BT2, T1b, ST1, STAT1, D1, BD1, CE1, CE2, P2 et SMB.